

# La protection des mers et des océans

## INTRODUCTION

Le Canada est un État côtier dont les intérêts souverains vitaux s'étendent aux trois océans qui le bordent. Il a le plus long littoral au monde (presque 250 000 kilomètres) et la deuxième marge continentale (environ 6,5 millions de kilomètres carrés). Sa zone de pêche exclusive de 200 milles marins, déclarée en 1977, et sa zone économique exclusive de 200 milles marins, déclarée dans la nouvelle *Loi sur les océans* en 1996, représentent 37 % de sa masse continentale. Environ 6,5 millions de Canadiens (23 %) habitent des collectivités côtières et, de toutes les communautés inuites, une seule n'est pas installée sur la côte de l'Arctique. Beaucoup de grandes villes et de ports côtiers ont été établis sur le réseau hydrographique des Grands Lacs et du Saint-Laurent, l'une des voies navigables les plus longues et les plus fortement utilisées au monde. Le temps et le climat, établis par les processus océaniques, déterminent l'endroit et la réussite de nos importantes industries de la pêche, de l'agriculture et des forêts. L'industrie de la pêche canadienne constitue un important exportateur de produits de la pêche et est à la base de l'économie de centaines de petites collectivités côtières. Le Canada jouit d'abondantes ressources en eaux douces, 7,5 % de sa surface en étant recouverte.

Le secteur des océans génère plus de 7,9 milliards de dollars du produit intérieur brut (PIB) du Canada. À peu près 40 % de ce montant correspondent à la production primaire et secondaire dans les industries de la pêche et de l'aquaculture, soit une contribution de 3,2 milliards de dollars au PIB. Les 4,7 milliards de dollars qui restent se répartissent entre le transport maritime (33 %), la construction navale (14 %), la fabrication et les services (10 %) et les industries pétrolière et